

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France, via une société de projet à créer, la société SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC EOLIEN D'AUSSAC VADALLE, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du 18/11/2024 au 08/12/2024 pour son projet de renouvellement du **parc éolien Aussac**, sur la commune de Aussac-Vadalle.

Ce renouvellement pourrait accueillir 3 éoliennes, de 5.7 MW et de 180 m maximum en bout pale, ainsi que 1 poste de livraison.

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier en mairie de Aussac-Vadalle, où sera mis à disposition le dossier de concertation. Il sera également disponible en ligne : <https://aussac.qenergy-projets.fr/concertation>

Deux permanences de l'équipe Q ENERGY France auront également lieu :

- Le mercredi 20 novembre de 17h à 20h à la salle des fêtes d'Aussac-Vadalle
- Le mardi 26 novembre de 14h à 17h à la salle du conseil d'Aussac-Vadalle

Un registre sera laissé à disposition du public, à la mairie de Aussac-Vadalle, et sera accessible aux horaires d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse faire part de ses observations.

Le public pourra également adresser à la SAS SEPE D'AUSSAC VADALLE ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : alexis.melin@qenergy.eu . Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable Aussac – Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

A l'attention de Alexis MELIN
Q ENERGY France
Bâtiment Tribequa
43 rue d'armagnac
33800 BORDEAUX

Horaires d'ouverture de la Mairie de Aussac-Vadalle :

- Lundi de 14h à 18h
- Mardi de 9h à 12h
- Jeudi de 14h à 17h

Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation sur le site internet dédié au projet.